

### 4 - ESPACE SAINT-SAUVEUR

Place Hyacinthe Rigaud

Hôtel Pams



Ancienne Université

Nouvelle Université

Ancien Couvent

Église des Carmes

L'espace Saint-Sauveur occupe une place privilégiée au centre de Perpignan, sur l'axe est-ouest reliant la place Arago et la rue Foch où se situait l'ancienne porte du Pont d'en Vestit, à la place Cassanyes où se trouvait la porte de Canet. Cet axe partage aujourd'hui le centre ancien en deux parties qui communiquent mal en raison de sectorisations communautaires et de trafics illicites qui ont détourné peu à peu le public consommateur et dissuadent les résidents.

C'est sur la place de la Fontaine Neuve, lieu stratégique qui relie l'axe nord-sud à la grande esplanade du Palais des Congrès, qu'a été construit, au sud de l'ancienne Université, un immeuble qui accueille dans un premier temps 500 étudiants en Droit. Le nouveau bâtiment est relié par une passerelle à l'ancien couvent des Dames de Saint-Sauveur, dont une partie a été requalifiée dans la phase 1 du programme « Campus Mailly » ; les travaux seront poursuivis pour accueillir quelques 1200 étudiants avant 2020.

Il s'agit donc là d'une véritable opportunité de reconquête pacifique initiée par la Ville avec le concours de l'État qui pourrait permettre de créer un véritable espace universitaire. Pour cela, il ne suffit pas d'ouvrir des salles de cours, il faut aussi, et surtout, procéder aux aménagements nécessaires pour donner envie aux étudiants et aux enseignants de se fixer dans cet espace. La jeunesse a plus de réactivité que tout autre public, il nous appartient de lui en donner l'envie et les moyens.

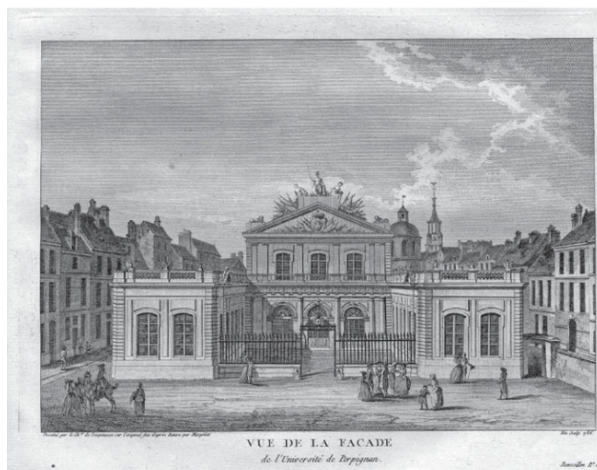
#### L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

Cette démarche universitaire est le troisième acte d'une action qui a commencé au XIV<sup>e</sup> s. par fondation du *stadium generale* en 1349 par Pierre IV d'Aragon, à la demande des consuls de Perpignan et de l'évêché d'Elne (*Gilbert Larguier - PUP - Perpignan et son université XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*). L'installation des Jésuites au XVII<sup>e</sup> s. qui construisirent un collège en 1614 et le Traité des Pyrénées lui ôtèrent une grande partie de son prestige et c'est au siècle des Lumières que le gouverneur de Mailly fit construire par l'ingénieur Lescure et l'entrepreneur Lanier l'un des rares ensembles universitaires du XVIII<sup>e</sup> s. qui nous soient parvenus. C'est un témoignage de

l'esprit de monumentalité et de volonté d'aménagement urbain qui présidait à cette époque. Les gravures de Lespinasse datées de 1787 qui montrent un tissu urbain parfaitement ordonné et un espace dégagé devant la grille du bâtiment, ne sont pas une vue de l'esprit, elles témoignent de la volonté d'ouverture de l'université sur la ville et de considérer cet espace comme un lieu privilégié de partage entre la société civile et le monde universitaire (*Esteban Castañer Muñoz - L'Université de Perpignan au XVIIIe s. : palais et temple du savoir à l'âge des Lumières - In Situ*).<sup>1</sup>

Les constructeurs ont donc voulu donner de la monumentalité à cet immeuble universitaire ouvert en 1763, mais le contexte urbain ne permet pas cette lecture en raison de la densité du bâti à ses abords immédiats ; « *Il nous manque le recul qui nous permettrait d'embrasser la construction dans son ensemble* » a écrit Gilbert Larguier. Il est évident que l'ouverture des deux ailes encadrant une cour appelait naturellement un espace public en réponse. Que serait-il advenu si la Révolution n'avait pas fermé ses portes, 30 ans seulement que les étudiants s'y fussent installés ? Il est probable que le XIXe s. aurait, à tort ou à raison, poursuivi les travaux. Toujours est-il qu'aux XIXe et XXe s., l'activité pédagogique s'est poursuivie grâce à l'Académie des Beaux-Arts et la bibliothèque.

Mais aujourd'hui, les étudiants reviennent en force en plusieurs étapes, les surfaces d'enseignement seront plus importantes, les étudiants auront besoin d'espaces extérieurs, il faudra les créer.



*Gravure sur dessin de Lespinasse – 1787*



*Bâtiment actuel  
Le manque de recul ne permet pas d'ouvrir la vue*

## LE CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTIMENT ORIENTAL DE SAINT-SAUVEUR

La connaissance historique, architecturale et archéologique de l'église et du cloître de l'ancien couvent Saint-Sauveur (cf Dossier archéologique Ilot de l'ancien couvent Saint-Sauveur) a révélé d'importants travaux de réaménagements et décaissements de l'espace du cloître et de la partie nord de l'église suite au développement urbain de l'îlot au cours des premières décennies du XIXe siècle. En effet le démantèlement du cloître et de la galerie orientale en faveur de la création de l'impasse actuelle Emile Zola vers 1833 ont modifié la configuration du site. A cela s'ajoute une recomposition intérieure de l'église avec la reprise et la création de différents niveaux au sein de la nef et des destructions au nord-ouest suite à l'édification d'un nouveau bâtiment en cayrous mentionné en 1874 - 1877 (parcelle n°29).

---

<sup>1</sup> Un dossier historique et patrimonial est joint en annexe du présent document



A l'emplacement de la galerie orientale du cloître figurait en 1843 un bâtiment désigné **école normale des garçons** édifié au sud-est entre le mur de l'église et la parcelle attenante actuelle n°30. En 1879 l'architecte J. Vignole présente un projet **d'agrandissement de l'établissement scolaire** sur l'espace des anciens jardins du cloître et propose l'aménagement d'une façade avec galerie de deux (ou trois ?) travées le long du mur gouttereau sud de l'église en cohérence avec la nouvelle construction composant une partie du bâtiment de l'impasse Emile Zola.

Suite à l'achat du couvent par la municipalité en 1895 en vue d'établir **l'école secondaire des jeunes filles**, de nouveaux bâtiments furent envisagés au sud et à l'ouest du cloître (1896-1910) pour constituer un ensemble scolaire totalement clôt composé d'une cour centrale. La configuration de l'établissement demeure perceptible sur le plan cadastral de 1943 malgré l'adjonction d'une construction en rez-de-chaussée sur la moitié de la façade du bâtiment oriental (partie proposée à la démolition dans le cadre d'un projet de mise en valeur du site).

Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, suite au transfert de l'établissement des jeunes filles au collège Jean Moulin, les bâtiments sud et ouest furent acquis par le Conseil Général des Pyrénées Orientales qui entreprit divers travaux. La partie de l'ancienne école réalisée sur les bases des plans de l'architecte J. Vignole attenante à l'église et son adjonction le long de l'impasse Emile Zola restèrent la propriété de la municipalité de Perpignan.



*Eglise Saint-Sauveur avec galerie formant coursive sur le mur gouttereau sud – Bâtiment oriental le long de l'impasse Emile Zola façade Ouest côté cour de l'ancien établissement scolaire aménagé par Vignole et façade Est remaniée au cours du XXème siècle côté impasse.*



*Vue intérieure du bâtiment le long de l'impasse Emile Zola conservant des vestiges architecturaux de la fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle malgré divers réaménagements.*

Les différentes phases de construction, réaménagement et agrandissement de l'ancien couvent Saint-Sauveur depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours avec l'aménagement de l'Université actuellement en cours font donc partie intégrante de l'évolution urbaine de l'îlot. **Le corps de bâtiment oriental aménagé entre 1869 et 1910 le long de l'impasse Emile Zola conserve, malgré une campagne d'agrandissement et la transformation du programme intérieur, les vestiges architecturaux du projet de J. Vignole suggérant probablement à travers la composition de façade avec galerie, l'image du cloître disparu.** Il structure désormais le tissu parcellaire et justifie la présence de l'impasse Emile Zola. Une étude archéologique du bâti et plus particulièrement le décroûtage de la façade est serait nécessaire pour affiner la connaissance du bâti et confirmer l'intérêt architectural de l'édifice.

## OBJECTIFS

L'idée est d'accueillir les nombreux étudiants dans cet espace Saint-Sauveur et de créer les conditions optimales afin qu'ils puissent s'y sentir bien, travailler, flâner, consommer, se réunir, contester, comploter ..... autant de situations courantes dans leur quotidien. En résumé, il faut tout faire pour qu'ils s'approprient l'espace public extérieur et quand ce dernier est insuffisant ou qu'il n'existe pas, il faut l'agrandir ou le créer.

### L'ancien couvent des Dames de Saint-Sauveur

Le document actuel prévoit le dégagement de la cour du cloître et la reconstruction de l'aile ouest.

La nécessité de reconstruire l'aile ouest est autant liée à des considérations historiques qu'aux besoins, elle pourra abriter les salles de cours nécessaires pour les futurs étudiants. Les architectes chargés du projet devront veiller à conserver l'harmonie des volumes dans une typologie exempte de tout pastiche.

Les trois parcelles de l'îlot AH 36, à l'angle des rues Zola et Côte Saint-Sauveur sont les seules bâties de la partie ouest de l'ancien couvent ; elles étaient décrites en 2007 de la façon suivante :

<i>Parcelle</i>	<i>Protection</i>	<i>Qualité architecturale</i>	<i>Etat</i>
27	5b	moyenne	médiocre
28	5b	moyenne	médiocre
29	5b	bonne	bon

Les fiches du document 2007 ne donnent aucun renseignement sur les intérieurs.

Trois immeubles ont été visités le 18 mai 2016 et le 30 mai 2017 :

Celui de la parcelle 27 est dans un état relativement bon malgré une infiltration au niveau du toit qui peut être réparée. On relève la présence d'une cheminée début XXe s. au premier étage.

Celui de la parcelle 28 présente une structure globalement saine, bien qu'il soit partiellement impacté par la source d'infiltration ci-dessus.

Celui de la parcelle 29 présente un escalier balancé de bonne facture en travertin et une cheminée XIXe s. à chaque étage ; de l'eau pénètre par le châssis vitré de la cage d'escalier.

Ils correspondent au bâtiment primitif qui, d'après F. Guyonnet, s'étendait jusqu'à l'angle des rues Zola et Côte Saint-Sauveur.

La restructuration de l'aile ouest comprend la reconstruction de la partie manquante et une intervention sur les trois parcelles décrites ci-dessus.



La partie neuve obéira aux règles applicables aux bâtiments neufs. La partie d'angle requalifiée devra faire l'objet de recherches préalables des maçonneries anciennes qui pourraient être antérieures au XVIIIe s. Le programme scolaire concernant cet angle bâti peut donc conduire, dans un souci de fonctionnalité,

- soit à une **restructuration totale du bâti de ces trois parcelles** avec conservation des maçonneries anciennes significatives au regard de l'histoire et de la compréhension du lieu ; les éléments patrimoniaux repérés (cheminées, escaliers...), devraient être déposés avec soin et reposés, si possible dans l'enceinte universitaire,
- soit à une restructuration du bâti des parcelles 27 et 28 avec la même exigence patrimoniale et à une conservation et **remise en valeur du bâti de la parcelle 29**.

Dans chaque cas, il convient de **conserver et restaurer les façades sur rue Emile Zola des parcelles 28 et 29**.

Etat des parcelles :



Parcelle 27



Parcelle 28



Parcelle 29

Il est prévu en revanche de **conserver le bâti correspondant à l'ancien établissement scolaire, œuvre de Vignole** du dernier quart du XIXe s., aussi bien la partie adossée au flanc sud de la chapelle que l'aile en retour, car il fait partie de l'histoire du lieu, il est d'une facture très respectable la nouvelle Université a besoin de surfaces.

### L'esplanade

On peut considérer que l'espace créé par la suppression de l'îlot AE 11 à la fin des années 80, a été le point départ de création de cette esplanade, mais la place ainsi créée, devenue lieu de stationnement, ne joue aucun rôle social dans la vie du quartier car elle est pratiquement en impasse : la rue Hyacinthe Rigaud n'est pas très engageante et ne procure aucun appel vers la place du même nom, ce serait même plutôt le contraire et l'impasse de la Lune porte bien son nom. L'objectif est donc de **poursuivre l'action engagée et créer une véritable esplanade servant de lien entre l'université et les places Rigaud et Blanqui.**

Les parcelles de l'îlot AE 12 concernées par la création de cette esplanade pour l'ouverture vers la place Rigaud étaient présentées en 2007 de la façon suivante :

Parcelle	Protection	Qualité architecturale	Etat
159	6	médiocre	moyen
160	6	moyen	moyen
162	5b	bonne	médiocre
163	5b	moyen	moyen
279	6	moyen	médiocre



*Vue depuis l'îlot AE11 disparu vers la rue Hyacinthe Rigaud*

*Vue vers l'impasse de la Lune*

Les parcelles de l'îlot AE 14 concernées pour l'ouverture vers la place Blanqui étaient présentées en 2007 de la façon suivante :

Parcelle	Protection	Qualité architecturale	Etat
190	6	médiocre	moyen
191	5b	bonne	médiocre
206	6	moyenne	moyen

Pour les deux îlots, les fiches du document 2007 ne donnent aucun renseignement sur les intérieurs. L'examen des lieux ne laisse apparaître aucun élément patrimonial d'intérêt pouvant être déposé pour emploi.



*Bâti de la parcelle AE14 191*

La banalisation du bâti aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur n'appelle aucune obligation de remploi dans la mesure où cette parcelle serait impliquée dans la création du passage vers la place Blanqui.

### **Place-parvis devant l'ancienne université**

En s'inscrivant dans la composition monumentale inhérente au siècle des Lumières et voulue par M. de Mailly, l'idée est de **créer une place-parvis au sud-est de l'ancienne Université, espace de nature à créer un lien social entre la jeunesse universitaire et le quartier Saint-Jacques**. La mixité sociale est un souhait affiché par tous, elle sera plus facile à réaliser sur l'espace public, encore faut-il l'aménager.

Les parcelles de l'îlot AD 10 concernées par la création de cette esplanade pour l'ouverture vers la place Rigaud étaient présentées en 2007 de la façon suivante :

<i>Parcelle</i>	<i>Protection</i>	<i>Qualité architecturale</i>	<i>Etat</i>
81	5b	bon	moyen
82	6	moyen	médiocre
83	6	médiocre	médiocre
84	6	médiocre	moyen/médiocre
85	6	médiocre	moyen
86	6	moyen	médiocre
87	5b	moyen/bon	médiocre
88	Non renseignée		
89	5b	moyen	médiocre
90	6	moyen/bon	médiocre



Les fiches du document 2007 ne donnent aucun renseignement sur les intérieurs.



*Bâti de la parcelle AD10 87*

*Bâti de la parcelle AD10 89*

Le bâti de la parcelle 87 est en voie d'effondrement, la parcelle est frappée d'un arrêté de péril.

Le bâti de la parcelle 89 est banalisé à l'extérieur mis à part deux chambranles et deux balcons au premier étage sur la rue Fontaine Neuve et une chaîne d'angle en brèche orientale ; l'intérieur a été totalement « modernisé ».



*Bâti de la parcelle AD10 90*

Le bâti de la parcelle 90 est respectable par son ordonnancement et quelques éléments comme les baies à chambranle à rez-de-chaussée, la chaîne d'angle et la corniche en terre cuite moulurée ; l'intérieur, relativement sobre présente quelques sols revêtus en carreaux de ciment décorés. Au moment de la création de la place-parvis, si elle est confirmée, il conviendra de procéder à un diagnostic patrimonial pour repérer d'autres éléments patrimoniaux dignes d'intérêt, les déposer avec soin et les stocker pour un emploi dans l'un des immeubles appartenant à la ville.



Parcelles de l'îlot AD 10 impactées par la création de la place-parvis

82

83

84

85

86

88



La parcelle d'angle AD10 81 (voir photo ci-dessus), à l'opposé de l'ancienne université, n'est pas impactée par la création de la place-parvis, en dehors du fait qu'une construction de facture contemporaine devrait s'appuyer sur son pignon aveugle nord-est, face à l'ancienne université et en regard de la nouvelle.

Esteban Castañer Muñoz, Historien et Professeur des Universités, auteur de l'article scientifique « L'Université de Perpignan au XVII s. : palais et temple du savoir à l'âge des Lumières » dans la revue *In situ - Revue des patrimoines* - 17 (2011), a été consulté au sujet de l'opportunité de cette place-parvis devant l'ancienne université. il nous a écrit ceci :

**1. Espace devant l'ancienne université :**

*-Topographie : Du point de vue de l'emplacement urbain l'idée de dégager l'espace devant la façade principale de l'ancienne université est un bon choix pour mettre en valeur ce monument et pour appliquer le dessein des concepteurs de l'ancienne université. Il est à regretter que cette aération ne porte que sur la moitié du parcellaire qui fait face à l'université. Un tel dégagement donnerait une plus grande cohérence à l'opération et permettrait de mettre pleinement en valeur l'édifice historique.*

-**Architecture** : Un avis favorable est conditionné aux choix architecturaux qui seront adoptés pour donner une cohérence à cet espace complexe tout en intégrant : parcellaire et architecture traditionnels, architecture monumentale historique, nouvelle architecture (édifice universitaire).

Cet avis devrait être complété par une expertise archéologique pour évaluer l'importance patrimoniale du parcellaire existant et l'intérêt potentiel des restes qui pourraient être trouvés à l'occasion des fouilles préalables au chantier.

Avis favorable soumis aux conditions signalées.

## 2. Espace derrière le couvent Saint Sauveur

- **Topographie** : Du point de vue de l'emplacement urbain, élargir cet espace d'aération paraît une initiative cohérente pour améliorer la qualité urbaine du quartier et répondre à la présence non négligeable des usagers des édifices universitaires qui vont arriver. Il serait nécessaire que les locaux universitaires soient largement ouverts sur cette place, faute de quoi, les accès exigus (rue Rigaud, rue Saint Sauveur) risquent d'en faire un espace marginalisé ou déserté.

-**Architecture** : Si le bâti existant peut être sacrifié au profit de cet espace public agrandi, il serait nécessaire que les choix du projet architectural respectent le langage des immeubles perpignans aux quels il vient se substituer (couleurs, matériaux, ...).

Cet avis devrait être complété par une expertise archéologique pour évaluer l'importance patrimoniale du parcellaire existant et l'intérêt potentiel des restes qui pourraient être trouvés à l'occasion des fouilles préalables au chantier. Si des restes importants venaient à apparaître il faudrait les intégrer au projet d'aménagement.

Avis favorable soumis aux conditions signalées.

L'avis éclairé d'un Historien connaissant parfaitement l'histoire de la ville, conforte l'orientation de la place-parvis, non pas sur la totalité de l'îlot, mais en conservant l'immeuble d'angle au sud-est qui sera flanqué d'une construction moderne s'ouvrant sur la place, dont il faut espérer que l'audace et la qualité architecturale seront en raison directe aussi bien de l'ancienne Université que de la nouvelle.

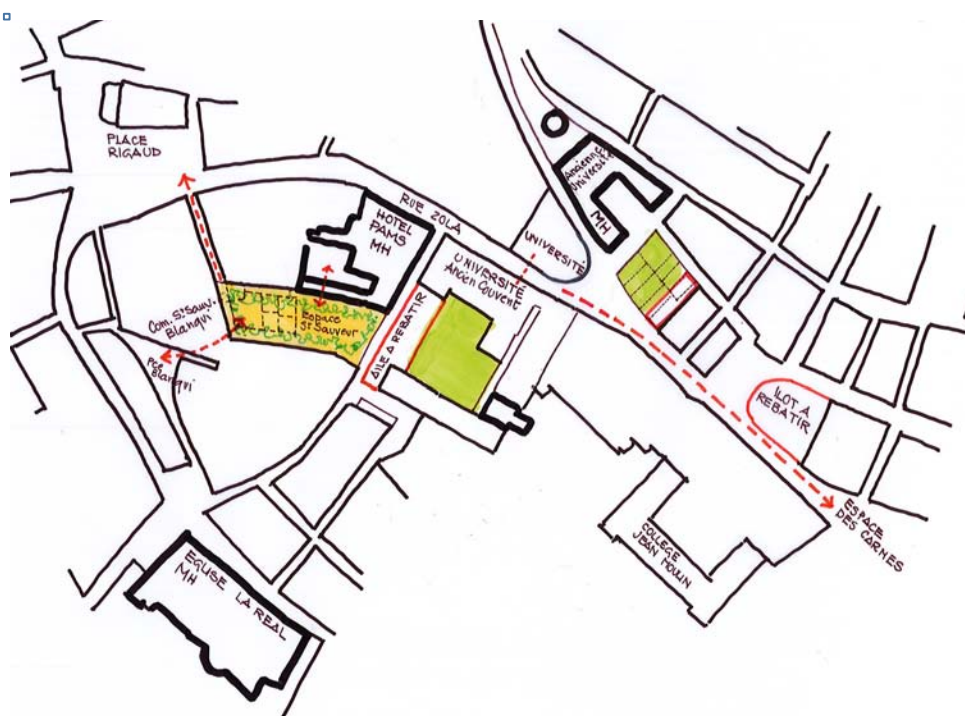
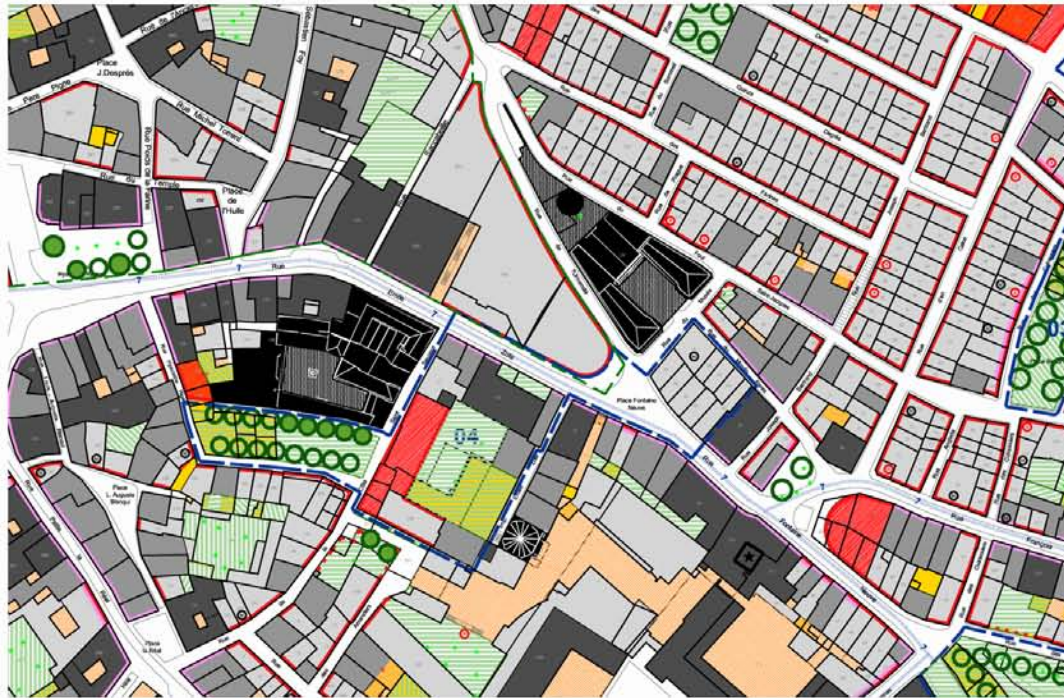


SCHÉMA D'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N° 4





RÉVISION DU PSMV  
EXTRAIT DU DOCUMENT GRAPHIQUE



## QUARTIER SAINT-SAUEUR

**Edifice :** Ancien couvent Saint-Sauveur  
**Adresse :** rue E. Zola - Impasse E. Zola- rue de la cote St-Sauveur  
**Parcelles :** 497-483-484-31 à 35-513-27 à 28 (AH 36)  
**Protection MH :** Salle capitulaire ISMH arrêté  
**Propriétaire :** Ville de Perpignan (église 497-483-484)  
 Département des P-O (partie du collège Jean Moulin) (salle capitulaire, aile sud 497)  
 Propriétaires privés  
**Intérêt historique & patrimonial :** ★ ★ ★



Localisation ancien couvent Saint-Sauveur



Plan cadastral actuel (parcelle 497)



Îlot St-Sauveur, vue aérienne.  
 (Source : Géoportail)



Superposition cadastrale emprise actuelle de l'ancien couvent St-Sauveur,  
 Parcelles n°520- 483-484-31 à 35- 513- 27 à 28.

### Localisation, composition urbaine et caractéristique de l'îlot et du parcellaire

L'ancien couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, dédié à Saint-Sauveur, se situe actuellement au centre du PSMV de Perpignan, entre le bourg primitif défini par l'enclos Saint-Jean et la colline du palais des rois de Majorques et entre les quartiers périphériques de La Réal (église fondée en 1301) et de Saint-Jacques lotis à partir du XIII<sup>e</sup> s. Le couvent se trouve sur un axe majeur de la ville (rues des



Augustins, de la Fusterie, Emile Zola, Fontaine Neuve, et des Carmes) correspondant dès les XIe, XIIIe s. à une voie de communication reliant les Pyrénées à la méditerranée.

L'enclos des chanoinesses, en l'état actuel de la connaissance du bâti, s'est développé sur un terrain présentant une légère déclivité sud/nord sur un îlot d'une emprise primitive de 3 à 4 hectares, ayant fait l'objet d'un démembrement après la Révolution française. Malgré les multiples divisions des bâtiments conventuels, l'emprise de l'église, du cloître, de la salle capitulaire et des corps de bâtiments est et sud demeurent nettement perceptibles dans le tissu urbain actuel.

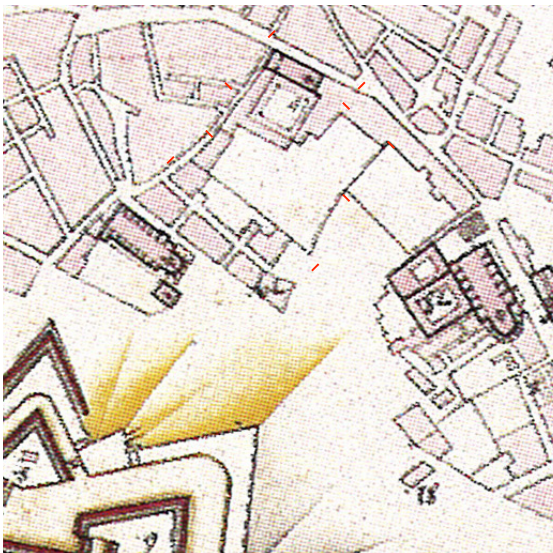
### Cartographie évolution urbaine



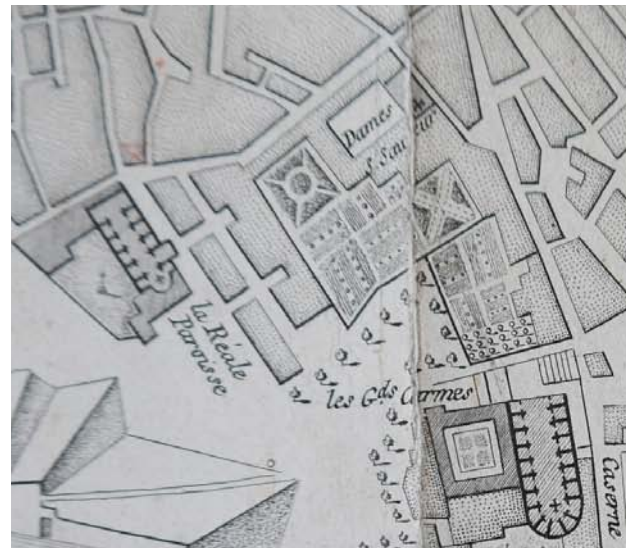
*Plan annexé au procès verbal de MM. De Vauban et Saint Hillaire touchant les travaux à faire à Perpignan du 21 mars 1669.*

*Le couvent Saint-Sauveur n'a pas été représenté entre les églises des Carmes et La Réal. Seule la limite sud de son enclos est tracé.*

(Arch. Médiathèque du Patrimoine, n°48.231-Inventaire Languedoc-Roussillon n°2118)



*Atlas du Roy 1691. Emprise de l'ancien enclos St-Sauveur*  
(Arch. Ministère de la Défense, Perpignan art. 8, sect.1, 1/6)



*Plan Moithey (vers 1785) Couvent des Dames St-Sauveur*  
(Arch. Mun. Perpignan 1Fi145)





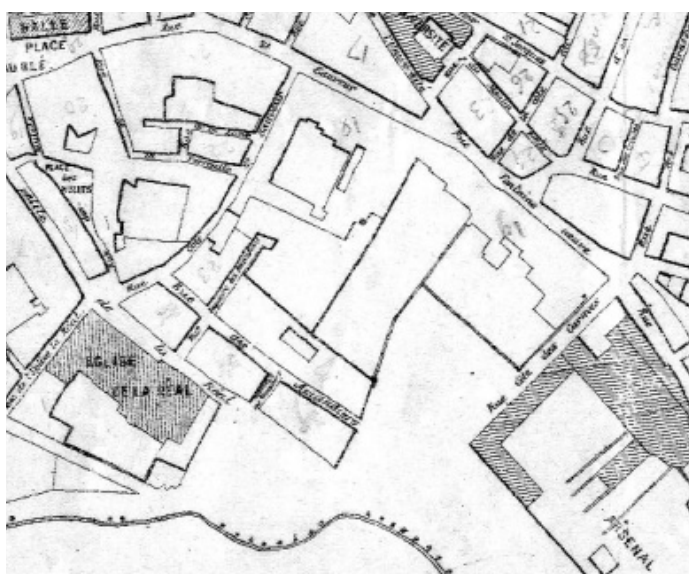
**Plan napoléonien 1839**  
(Arch. Mun. Perpignan 1Fi212)



**Plan Costa 1847.** A la différence des autres bâtiments religieux, le couvent St-Sauveur n'est pas signalé sur le plan. (Arch. Coll. Privée).



**Carte d'Etat Major de Perpignan (vers 1850- 1851).**  
(Arch. IGN cartotheque feuille n°255).



**Plan de perpignan plan de nivellement Bardou Joseph 1867**  
(Arch. Médiathèque de Perpignan).



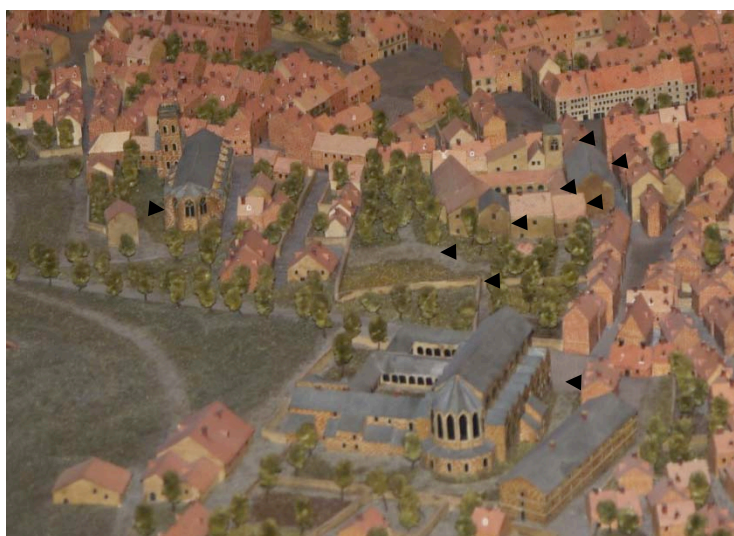
**Plan de 1960- 1970,**  
**Couvent St-Sauveur signalé collège de filles.**  
(Arch. Mun. de Perpignan 1Fi144).

Si les limites de l'enclos sud du couvent Saint-Sauveur figurent en périphérie de la citadelle relevée en 1669, l'emprise de la propriété est seulement connue à partir du plan de 1691. Le bâti, situé au nord-ouest, occupe un tiers de la parcelle majoritairement composée de jardins, de potagers (amandiers ?) et de parterres de fleurs au regard de la composition schématique de 1785. Six parterres rectangulaires, de taille plus ou moins homogène, sont alors représentés (parcelle actuelle n°439). En 1839, on dénombre huit parterres de tailles variées. L'un d'eux se trouvant le long de la rue Cote Saint-Sauveur pourrait correspondre à l'espace non bâti situé entre les parcelles actuelle n°20 et 17. Le plan de 1691 permet d'entrevoir l'étendue de l'église à chevet plat, à l'angle des rues actuelles E. Zola et Cote St-Sauveur. Le relevé dessine la position d'un narthex (?) s'étendant sur les parcelles n°27 à 29 du PSMV. Sur le plan de 1785, l'emprise de l'église correspond au bâti actuel.

Au sud de celle-ci se trouve le cloître dont les galeries sont nettement délimitées. Elles desservent à l'ouest et au sud un vaste corps de bâtiment formant un plan homogène en « L ». La galerie orientale s'ouvre quant à elle sur la salle capitulaire et un deuxième corps de logis qui contenait selon les sources archivistiques plusieurs maisons indépendantes appartenant aux chanoinesses. La configuration générale du bâti reste inchangée sur le plan napoléonien de 1839, malgré le démembrement de la propriété en 1793. Dans les anciens jardins, une rue a été ouverte entre 1785 et 1839. L'impasse des Amandiers formait un angle droit et se poursuivait jusqu'au collège Jean Moulin (parcelle 439). Celle-ci est nettement visible sur la carte d'Etat Major de 1851. En 1867, l'axe nord de l'impasse des Amandiers était fermé. Les transformations de l'ancien couvent St-Sauveur apparaissent principalement à partir de 1895-1910 suite à l'installation d'une école secondaire des jeunes filles, puis lors de la construction du collège Jean Moulin.

### Plan en relief de 1686.

Eglise La Réal ↙



Ancien couvent  
Saint-Sauveur :

- ↙ Clocher, tour de guet
- ↘ Eglise
- ↘ Cloître
- ↘ Maisons des religieuses
- ↘ Salle capitulaire
- ↘ Jardins
- ↘ Enclos du couvent

↘ Couvent des Carmes

### Synthèse chronologie historique.

**1230-1240** : Hypothèse établissement des chanoinesses de St-Augustin à Perpignan. Les titres de fondation du monastère augustin demeurent inconnus.

**15 juillet 1246** : Epitaphe de Dame Bonasias, première prieure du couvent.

**21 mars 1247** : Innocent IV appelle à des indulgences en faveur de la « *fabrique du monastère de l'ordre de Saint-Augustin nouvellement fondé à Perpignan* » (Arch. Dép. PO, C1336). Outre le pape, de nombreuses donations seront alors effectuées par les rois de Majorque (Jacques II, Sanche), par Pierre IV d'Aragon, par le pape Benoit XIII et par les bourgeois de la ville.



**1259** : Testament de Bernard de Berga léguant en faveur des religieuses dont le couvent est en cours de construction.

**1304** : 23 chanoinesses issues de familles catalanes sont recensées (Oms, Crouilles, Mosset, Peyrestortes, Serralongue, Perapertusa, etc.)

**1<sup>er</sup> juillet 1484** : Donation de Dame Béatrix d'Oms de 60 ouvrages manuscrits en faveur de la bibliothèque de la communauté de St-Jean de Perpignan (Arch. Dép. PO, G237).

**XVe s.** : Accroissement des revenus des chanoinesses grâce à divers legs et possessions en Roussillon et Vallespir.

**Septembre 1545** : Le couvent ne compte plus que 7 religieuses, puis seulement 5 en 1551. Déclin du couvent.

**27 novembre 1648** : Donation en faveur du couvent de deux propriétés à Villeclare et Calmeilles par Dona Dorothea d'Oms constituant un apport financier majeur. Cette donation sera vivement contestée par la famille d'Oms, puissante maison nobiliaire du Roussillon.

**Dernier quart XVIIe s.** : L'importance et la prospérité du couvent St-Sauveur sont de nouveau rétablis grâce à la prieuse Dona Isabel Vivet y Fabra († mai 1679) et à l'héritage de Dona Dorothea d'Oms († mars 1692).

**1727** : Suite à divers procès contre la famille d'Oms et à la banqueroute de Law, les finances du couvent sont affaiblies. Un état financier, économique et religieux est alors adressé au roi « Les charges du dit monastère consistent en réparations qu'on se trouve obligé de faire fort souvent, tant aux maisons qui sont au dit monastère qu'à celles de Villeclare, même quelquefois à l'église » (Arch. Dép. PO, C1336).

**1740** : Raymonde de Bou de Tord, présidente du Chapitre, redresse les finances du couvent.

**1<sup>er</sup> mars 1740** : Transport des dépouilles de 18 chanoinesses de la chapelle alors en travaux, au cloître St-Sauveur.

**27 février 1790** : Inventaire des biens du couvent remis sur ordre de la municipalité par Dame Françoise Delpas de Generés.

**19 août 1791** : Refus de soumission à la Constitution civile par la prieure et 13 chanoinesses. Spoliation de leurs biens.

**4 août 1792** : Fermeture du couvent, expropriation des religieuses.

**Décembre 1792** : Plan du couvent Saint-Sauveur dressé par Antoine Margoüet, architecte et expert du Directoire du District (Arch. Mun. Perpignan 1Fi378)

**13 janvier 1793** : Estimation des « *parties des maisons dépendantes du cy devant couvent St-Sauveur* » par Antoine Margoüet (Arch. Dép. PO, 1Qp490). Mention du cloître (quadrilatère composé de 24 colonnes) avec sa citerne et fontaine souterraine voûtée au nord, délimité par quatre corps de logis comprenant des appartements des religieuses et des espaces communs (cuisine, caves, buchés, basses-cours). L'église conventuelle est désignée « *vieille chapelle Saint-Michel* » (ancienne salle capitulaire) est accessible depuis la galerie orientale du cloître.

**10 novembre 1797** : Les services de la défense utilisent le cloître comme dépôt d'approvisionnement et l'église comme magasin militaire (Arch. Dép. PO, 1Qp490).

**1843** : Occupation des locaux rue Emile Zola par l'école normale des garçons.

**1847-1849** : Achat de l'ancien couvent Saint-Sauveur (divers corps de logis, jardins, chapelle) par la communauté des Sœurs de Sainte-Clarisse (Arch. Mun. Perpignan 4Mi 1879/1931).

**1866** : Aménagement des bains publics dans une partie du corps de bâtiment sud du couvent. Ils demeureront en activité jusqu'en 1931.

**1<sup>er</sup> juin 1869** : Projet de l'architecte J. Vignole pour l'agrandissement de l'école des garçons dont les locaux sont partagés avec les sœurs Clarisse au niveau des bâtiments s'ouvrant vers l'impasse des Amandiers.

**1872** : Construction de l'école normale des garçons sur l'emprise des jardins de l'ancien couvent St-Sauveur (inaugurée en 1874).

**8 février 1879** : Suite à l'installation des Clarisse au Vernet, la Société Catholiques des Œuvres achète les bâtiments pour la somme de 70 000 Frs.

**Octobre 1895** : Acquisition de l'ancien couvent des Clarisses par la municipalité (90000 Frs) pour l'installation d'une école secondaire pour les jeunes filles (Conseil municipal du 29 juin 1895) (Arch. Mun. Perpignan 4Mi 1879/1931). **1895-1910** : Réalisation de divers projets (plans) en vue du



réaménagement de l'école secondaire des jeunes filles en collège d'où la construction de nouveaux locaux au sud de l'enclos primitif Saint-Sauveur.

**1966** : Transfert du collège des jeunes filles, devenu lycée des jeunes filles en 1958. Mention du Collège Jean Moulin.

**22 juillet 1983** : Le conseil général des PO devient usufruitier des bâtiments appartenant à la commune au bénéfice du collège Jean Moulin.

**30 avril 1997** : Protection monument historique I.S.M.H de la salle capitulaire de l'ancien couvent St-Sauveur.



*Eglise Saint-Sauveur et bâti adjacent rue E. Zola.  
Parcelles 483 & 484, (démolies en 2016).*



*Façade sud de l'église et école. (Avant travaux de l'Université)*



*Aménagement de l'école des garçons adjacent à l'église et sur l'emprise de l'ancien cloître du couvent St-Sauveur. (J. Vignole 1869).*



*Impasse Zola (ancienne galerie orientale du cloître).*



*Façade ouest salle capitulaire.*



*Façade nord du corps de bâtiment sud adjacent à la salle capitulaire.*

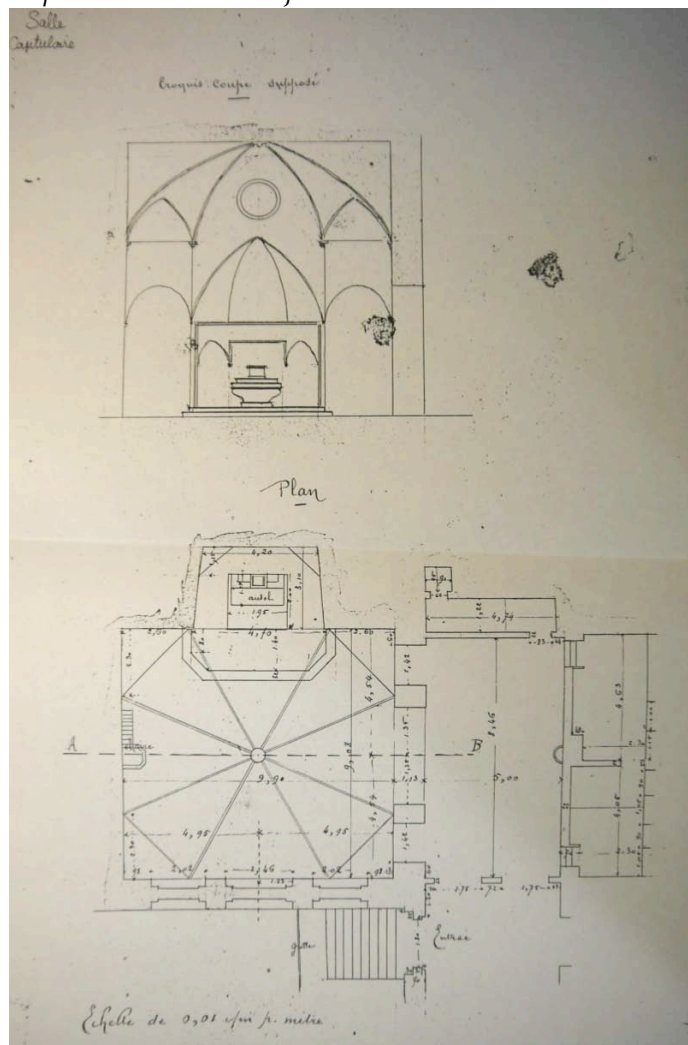
## Intérêt architectural & archéologie du bâti

Descriptif de la salle capitulaire en 1996 - Dossier de recensement A. Signoles

« (...) Du couvent des Dames de Saint-Sauveur, seule la salle capitulaire est parvenue jusqu'à nous. Il s'agit d'un édifice semblable à la salle capitulaire du couvent des Dominicains, à la seule différence que cette dernière a conservé son chœur. Cette disposition explique la double fonction de l'édifice à la fois salle capitulaire et chapelle. Au couvent St-Sauveur, seule la partie basse du chœur a été conservée jusqu'à la naissance de deux trompes d'angles encore perceptibles. Cette salle a été divisée en deux niveaux : le rez-de-chaussée correspond à l'ancienne loge du concierge du collège Jean Moulin, le 1<sup>er</sup> étage au gymnase du C.E.S. De plan carré au sol, elle passe au 1<sup>er</sup> étage à un plan octogonal par l'intermédiaire de trompes d'angles. Elle est couverte d'une voûte octopartite sur nervures dont les retombées prennent appui comme à St-Dominique, sur des culots feuillagés ou ornés de masques eux-mêmes feuillagés. Chaque pan de mur était ajouré d'une baie en arc brisé à l'exception du mur est percé d'un oculus dans sa partie supérieure. Cette modification s'explique sur la présence du chœur dont la partie haute, notamment la voûte a disparu. Sur l'impasse E. Zola demeure toujours en place la porte en arc brisé qui s'ouvrait sur le cloître, flanquée de ses deux baies. Ces deux baies en plain cintre servent de cadre à deux baies géminées en tiers-point qui prennent appui sur deux colonnes jumelles à chapiteaux feuillagés. L'ensemble est appareillé en marbre blanc. Le rez-de-chaussée de l'édifice fait actuellement l'objet de travaux en vue de l'aménagement d'une salle de danse. »

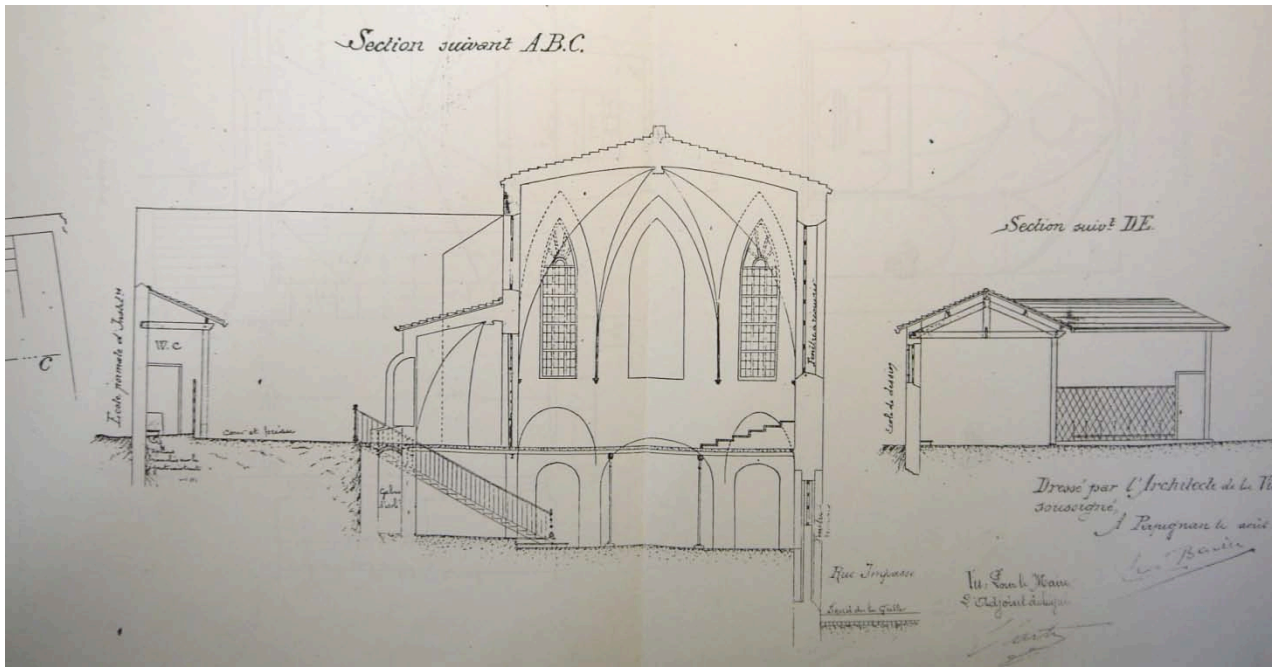
Pour Olivier Poisson (IMH) : « (...) L'architecture de l'ancienne salle capitulaire des Dames de Saint-Sauveur est caractéristique d'une formule architecturale particulière utilisant des trompes d'angles pour passer du plan carré (ou d'angle droit) à un plan angulaire permettant la retombée de voûtes d'ogives. Cette formule originale se retrouve aux deux chapelles du château royal de Perpignan (v.1290), où elle est attribuée à l'architecte Pons Descoll, à la cathédrale de Palma de Mallorca (du même) ainsi qu'à la salle capitulaire des Dominicains et à la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de Perpignan (...). » (25 novembre 1996)

Selon Régis Martin (ACMH) « La typologie de cet édifice est bien connue dans la région, on la retrouve aux Dominicains et à la Funeraria, mais elle renvoie également à des références d'absides polygonales d'édifices majeurs comme la chapelle de l'Almudaina ou la cathédrale de Palma de Majorque ». (30 novembre 1996).



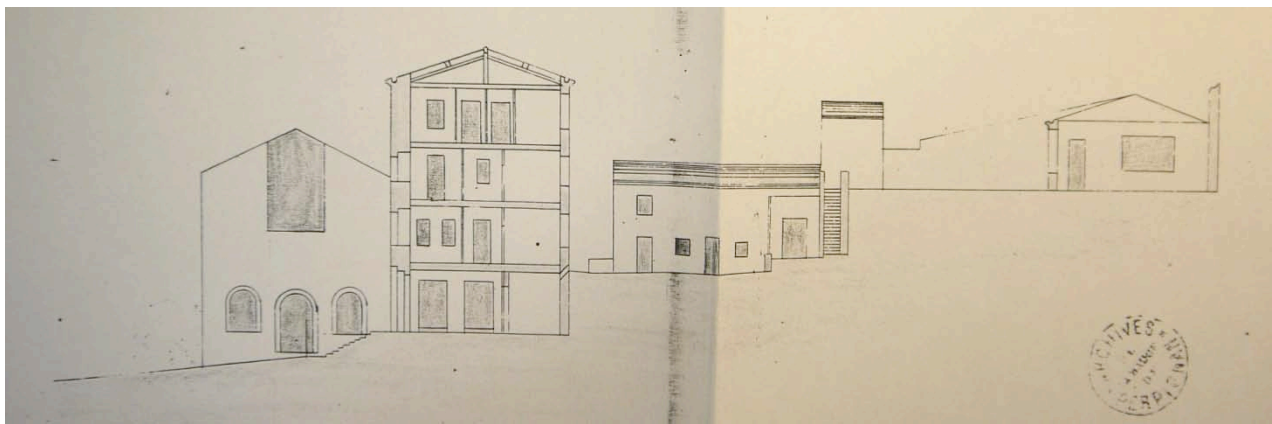
Coupe et plan de la salle capitulaire et aménagement de l'école enfantine, dressé par l'architecte de la ville L. Bacier (24 novembre 1921)





Coupe de la salle capitulaire et aménagement de l'école enfantine, cours secondaire dressé par l'architecte de la ville  
**L. Baille** (12 novembre 1899).

(Arch. Ministère de la Culture DRAC Occitanie)



Coupe depuis la salle capitulaire vers le sud présentant le profil du site et la composition en terrasses des anciens jardins.  
**Plan L. Baille 1899**

(Arch. Mun. de Perpignan)



**Culots de la salle capitulaire identifiés en 1983.**

(Cl. A. Signoles, Février 1983)







Voûte d'ogives de la salle capitulaire.



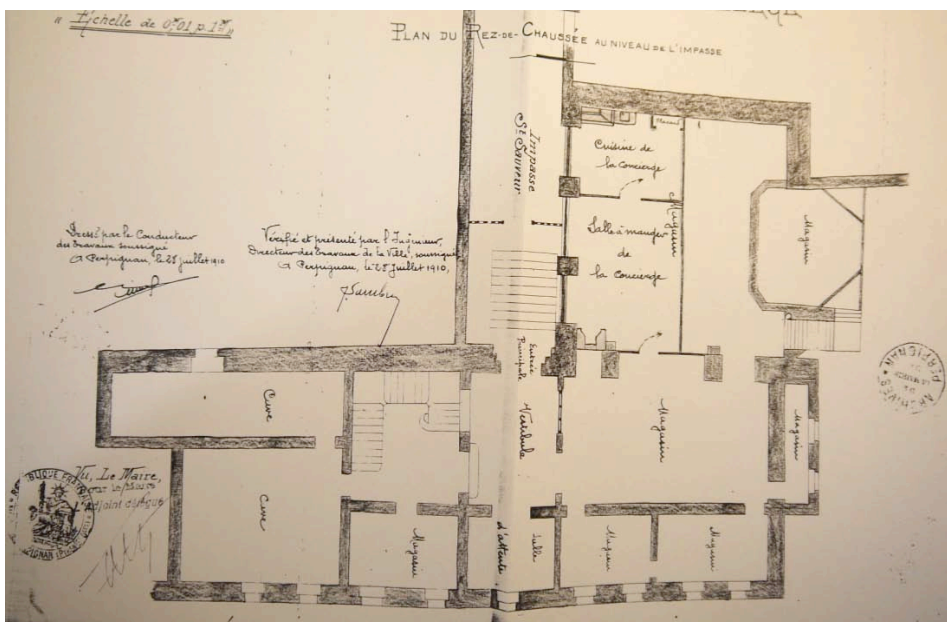
(Cl. A. Signoles, Février 1983)



Etat intérieur de la salle capitulaire en septembre 1996.



(Cl. Ministère de la culture)



Projet de restauration des bâtiments des cours secondaires de jeunes filles en vue de leur transformation en collège, plan du rez-de-chaussée (28 juillet 1910).

(Arch. Mun. Perpignan).

## Synthèse diagnostic archéologique de l'ancien couvent St-Sauveur : église et cloître.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Université de Perpignan en partie au sein de l'ancien couvent Saint-Sauveur et sur la pointe de l'îlot délimité par les rues Emile Zola, de l'Université et place Fontaine Neuve, deux diagnostics archéologiques ont été réalisés en janvier et septembre 2016 sous la direction de Bruno Vanderhaegen (INRAP Méditerranée).

Les données recueillies dans le cadre de ces études ont permis de confirmer que « l'église et le couvent de Saint Sauveur ont été fondés aux environs de 1240 durant la création de la paroisse de Saint Jacques. Cette fondation alors extra-muros à la cité de Perpignan fait partie d'un vaste plan d'aménagement urbain.(...)le substrat géologique affleurant est essentiellement composé de formations fluviales sableuses. La nature des sédiments observés et leur pendage légèrement marqué vers le nord suggère la présence d'un bras de paléo-chenal de la Têt.(...) Carole Puig (Puig, 2009) avance l'hypothèse que le couvent a été conçu au sein d'un projet d'aménagement prédéfini à l'intérieur d'un enclos nettement délimité et définitivement fermé durant le dernier quart du XIIIe s. (lors de travaux mentionnés en 1283). (...). Inhumations et rites funéraires étaient pratiqués au sein du couvent.

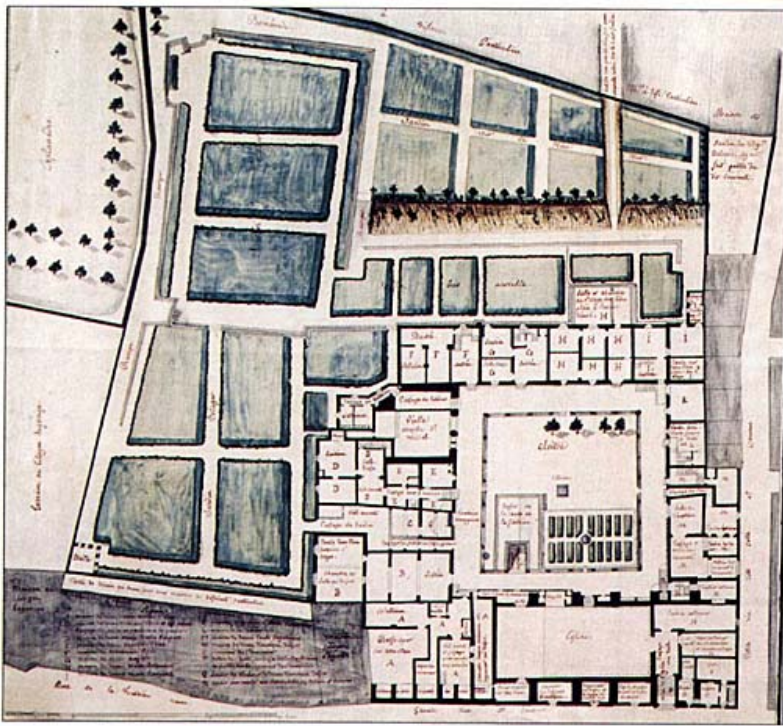
Une dizaine de sépultures ont été mises au jour sur la surface du cloître observée durant la tranche opérationnelle. Des portions des murs des galeries nord et ouest ont été observées. Ces murs sont maçonnés par une alternance d'assises en blocs et galets de rivière et d'assises de briques. Il y aurait déjà là un témoin de la reprise des maçonneries de la galerie du cloître entre les XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.s. Par ailleurs un caveau de 6m<sup>2</sup> a été aménagé contre le mur gouttereau nord, dans la nef de l'église (...).

Le plus important réaménagement relevé dans l'église réside dans le mur de chevet de l'église qui n'est pas celui d'origine mais une construction postérieure. Ce qui sous-entend que l'ensemble de la bâtisse, dénommée « sacristie longue » sur le plan de Margouët et devenue le n°30 de la rue Emile Zola est une construction postérieure au plan d'origine. (...) la construction du bâti composant les espaces adossés à l'est du chevet sont issus d'une phase d'aménagement postérieure au XIV<sup>e</sup> s. L'ensemble bâti au nord-est du couvent est antérieur au XVIII<sup>e</sup> s. (...).

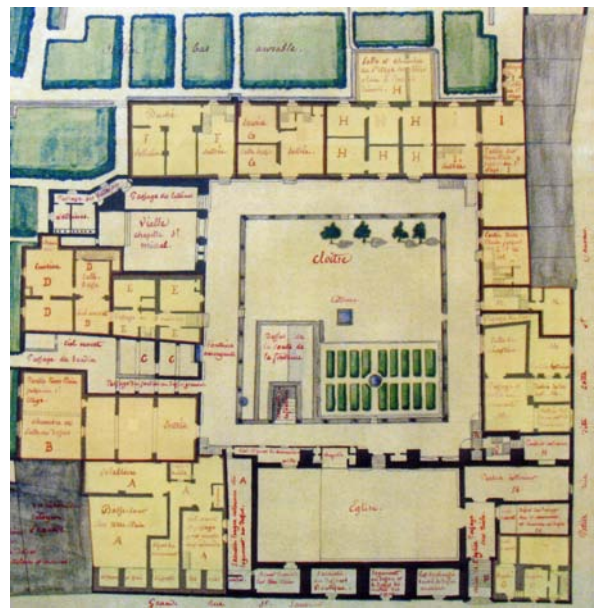
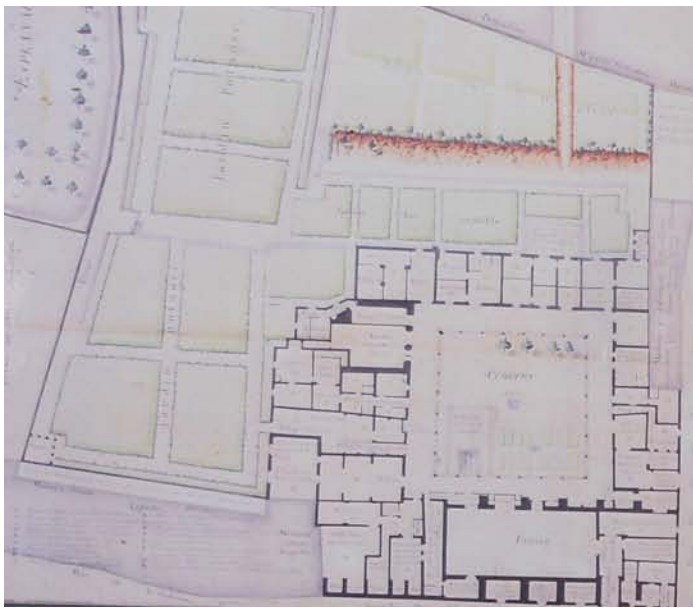
Enfin, il faut signaler que les travaux engagés au XIX<sup>e</sup> s. font obligatoirement partie d'un plan d'urbanisme concerté visant à remettre en adéquation les rez-de-chaussée de l'église et des bâtiments adjacents avec la rue Emile Zola. Pour ce faire les maîtres d'œuvre ont décaissés l'ensemble des sols intérieurs et extérieurs de l'église sur une profondeur comprise entre 1 m et 1.30 m. Ils se sont alors heurtés au problème du niveau de fondations de l'édifice et de ses contreforts nord plus faiblement fondés que la cote de décaissement prévue par leur projet. Le tout reposant sur des sables, ils risquaient de perturber dangereusement la structure de l'édifice. Ils ont donc opté pour une reprise en sous œuvre de l'ensemble. » (Vanderhaegen, B. : 2016, tranche 2, p 60)

Dans le cloître, les indices archéologiques recueillis ont confirmé la présence d'une galerie périphérique d'environ 1.20 m de large dans l'angle nord-ouest et en divers points ponctuels du site ainsi que des niveaux de sols de circulation fortement perturbé par les décaissements du site au cours du XIX<sup>e</sup> s. « Il ne subsiste de son état médiéval que les fonds de sépultures fortement arasées, implantées dans les niveaux sableux géologiques. Dix sépultures de sujets adultes ont été observées durant ce diagnostic, disséminées sur l'ensemble de la fenêtre d'observation et recoupées par des structures postérieures. Les corps sont dans l'ensemble incomplets et les os fortement dégradés. Les aménagements suivants les phases d'inhumation ne concernent exclusivement que des phases de travaux et d'aménagements paysagers au sein de la cour. Un bac de gâchage ou de décantation de chaux vive d'environ 30 m<sup>2</sup> intervient lors d'une phase de travaux postérieure au démantèlement de la galerie du cloître (...). Puis la cour revêt des niveaux de sol de mortier de chaux et en mortier de tuileau au sein desquels sont aménagés des éléments paysagers mis en place après le remembrement de 1797 et présent sur le cadastre napoléonien de 1840. » (Vanderhaegen, B. : 2017, BSR p 206)





**Plan de l'ancien couvent des Dames Chanoinesses de Saint-Sauveur réalisé par A. Margouët (1795).**  
(Arch. Mun. de Perpignan 1Fi378).



**Plans de l'ancien couvent des Dames Chanoinesses de Saint-Sauveur réalisé par A. Margouët (1795).**  
1Fi378).

(Arch. Mun. de Perpignan



## Synthèse identification des espaces bâtis et non-bâti périphériques



Figure 5 : restructuration des espaces après démembrement du monastère sur le cadastre de 1975

*Restructuration des espaces après démembrement du monastère sur le cadastre de 1975. (Plan Guyonnet, F. : 2002).*

### Sources documentaires

- Capeille, abbé J. : « *Les chanoinesses de Saint-Sauveur* », in *Les anciens monastères de Perpignan*, revue Historique et littéraire du diocèse de Perpignan.
- Cortade, E. : « *Le couvent royal Sainte Claire de la Passion de Perpignan* », in *Confluent*, 1976, n°83, pp 277-305.
- Molins, F. : *Le monastère royal de Sainte Claire de la Passion de Perpignan 1550- 1792*, Mémoire de maîtrise, 1977.
- Gilbert, N. : « *Etude archivistique des clarisses de Perpignan* », Colloque sur les Clarisses, 1995.

- Ros, M. : « *Les clarisses de Perpignan du XIIIe au XVIIIe s.* », Colloque sur les Clarisses, 1995.
- Serre-Bria, R. : « *La chapelle Sainte-Claire du couvent royal* », in Etudes Roussillonnaises, T. XIV, 1995- 1996, pp 69-74.
- Petitot, H. : Perpignan (66) Collège Jean Moulin, DFS, AFAN, 2000.
- Nadal, S. : Le couvent Saint-Sauveur. Eléments de chronologie historique et architecturale (note dactylographiée), 2000, 5 p.
- Pagniez, I., Tréli, A. : Perpignan (66) rue Côte Saint-Sauveur, Couvent d'augustines Saint-Sauveur, Collège de filles, actuellement collège Jean Moulin, Dossier d'inventaire, DRAC Languedoc-Roussillon, 2001.
- Guyonnet, F., Alessandri, P. : Collège Jean Moulin, Ancien couvent Saint-Sauveur à Perpignan (Pyrénées-Orientales), DFS, INRAP, 2002.
- Vanderhaegen, B. :  
Languedoc-Roussillon, Pyrénées-Orientales - Perpignan, Saint-Sauveur Tranche 1,  
 Rapport final d'opération, Inrap janvier 2016.  
Languedoc-Roussillon, Pyrénées-Orientales - Perpignan, Saint-Sauveur Tranche 2,  
 Rapport final d'opération, Inrap septembre 2016.  
 « *Perpignan Saint-Sauveur* » article BSR Drac Occitanie, n°11, 2017, p 206.

*L'équipe en charge de la révision du PSMV remercie M. Bruno Vanderhaegen pour la généreuse communication des rapports finaux d'opération Perpignan-Saint-Sauveur : tranche 1 (janvier 2016), tranche 2 (septembre 2016) et ses explications complémentaires sur l'origine et l'état du bâti attenant à l'église.*